

Postulat déposé au Conseil communal de Villeneuve

Pour « Les amoureux des bancs publics » et une meilleure accessibilité des aînés à l'espace public !

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Suite à la pandémie, de nombreux seniors à Villeneuve ont souffert d'isolement social et de manque d'activité physique. Afin d'éviter des problèmes de dépression ou autres affections à leur santé, il convient de les stimuler et/ou les convaincre de se déplacer dans l'espace public. C'est pourquoi, il conviendrait de proposer des cheminements et mobilier urbain, adaptés aux seniors. En effet, l'espace public se doit d'être accueillant pour tous les habitants et notamment les aînés.

Parmi le mobilier urbain, la présence de bancs pour se reposer, reprendre son souffle ou apprécier notre belle ville et sa vue spectaculaire, semble primordial pour inciter des personnes âgées à sortir de chez elles et se déplacer.

Nous avons appris que la Commune de Château-d'Oex a développé un projet nommé « Seniors et Paysages », en association notamment avec Pro Senectute, qui a pour but d'encourager l'activité physique par un aménagement judicieux du territoire¹. Dans cette commune de 3'500 habitants, la Municipalité a constaté que des balades très courtes, de 15 minutes environ, suffisent pour favoriser la marche des seniors. Pour ce faire, les **cheminements doivent être attractifs et sécurisés** : on y trouve non seulement beaucoup de bancs et d'espaces ombragés, mais aussi des rampes et des sols non glissants.

Un manque de bancs dans certains quartiers, ou devant certains commerces ou la Poste, peut s'avérer dissuasif pour une population susceptible de manquer d'équilibre, de souffle et d'autonomie, et la priver également de rencontre avec nos concitoyens.

Pour lutter contre cet isolement, il conviendrait donc d'augmenter le nombre de bancs ou sièges dans l'espace public. On peut relever trois fonctions principales du banc : le **banc-relais**, qui permet de se poser avant de redémarrer ; le **banc-attente**, qui sert à patienter par exemple devant un commerce ou un service public ; le **banc-plaisir**, qui sert à se détendre en admirant le patrimoine paysager. Il est suggéré de disposer des bancs-relais, si possible tous les **100 mètres**². Les modèles de bancs ont aussi leur importance : des accoudoirs sont recommandés afin d'avoir un appui pour s'asseoir et se relever. L'augmentation du vieillissement de la population justifie l'attention particulière portée à la qualité de vie des seniors.

Par ailleurs, après renseignements pris auprès des **Aînés de Villeneuve**, ils encouragent fortement cette démarche. Il serait peut-être opportun de les consulter préalablement, par exemple dans un atelier participatif afin qu'ils puissent exprimer leurs besoins concrets et points à améliorer sur le terrain. De plus, cette démarche est utile pour toute catégorie de population, non seulement pour les aînés, personnes à mobilité réduite ou accidentées, mais aussi pour les parents, chargés avec leurs courses et des poussettes, etc.

Certes, nous n'ignorons pas qu'il est prévu une étude d'accessibilité universelle (étude *Lhand* figurant au budget 2022). Le présent postulat ne cherche pas à s'y substituer, mais à mettre l'accent sur un point particulier : **l'étude de cheminements piétons et de mobilier urbain, adaptés aux seniors, pour les sortir de leur isolement et les encourager à maintenir une activité physique**. Toute source de financement et de soutien pourrait être envisagée, peut-être des fondations (par ex, Berger ou Leenaards) et associations telles que Pro Senectute, expérimentée dans la conduite de ce type de projet.

¹ [Château-d'Œx, une vision du paysage par et pour les seniors - Fondation Leenaards - Favoriser la dynamique créatrice](#)

² Equiterre, « Un espace public pour tous, guide pour une planification cohérente », 2008, mesure 8.2.

Afin d'améliorer la qualité de vie des Villeneuvois, en particulier des aînés, nous demandons à la Municipalité d'étudier l'opportunité :

- de procéder à un inventaire des bancs publics ou, s'il existe déjà, de le compléter (répartition, fonction et ergonomie)
- d'augmenter le nombre de bancs ou de sièges dans l'espace public (dans certains quartiers, devant certains commerces et services publics).

Nous vous invitons à renvoyer ce postulat directement à la Municipalité ou, si vous pensez qu'une discussion préalable entre partis est utile, à l'examen d'une commission.

Villeneuve, le 21 octobre 2022

Marie Rampazzo